



LA BOUILLOTTE

Association loi 1901 - Pavillon 221 - Allée des saules - 76530 LA BOUILLE

L'Association LA BOUILLOTTE organise à LA BOUILLE
les 6 et 7 septembre 2025
un week-end peinture avec expo au "Grenier à Sel"
Sur le thème : **"La Bouille en couleurs"**



Aquarelle de Jean-Paul Schiffrine, avec son aimable autorisation

N'hésitez pas à faire connaître cette manifestation autour de vous !

REGLEMENT ET ORGANISATION

Article 1 : Le Week-end « peintures avec expo au Grenier à Sel » organisée par l'Association La Bouillotte - pavillon 221 allée des saules -76530 LA BOUILLE, est ouverte à tous les peintres.

Nous vous offrons la possibilité d'exposer 2 œuvres déjà réalisées sur le thème et de vous inscrire à la journée « peindre dans la rue » pour la réalisation de deux autres œuvres.

Article 2 : Le rendez-vous est fixé à partir de 8h le 06 septembre **au grenier à sel**, pour l'accrochage des œuvres réalisées **et** pour l'inscription à la journée "peindre dans la rue" pour ceux qui souhaitent y participer.

Article 3 : Un droit de participation de 15 € sera demandé lors de l'inscription (Mais aucun pourcentage prélevé sur les ventes).

Pour les artistes qui participent aux journées «peindre dans la rue» les 6 et 7 septembre :

Article 4 : Chaque peintre devra réaliser ses oeuvres dans la journée.
Tous les styles et techniques sont autorisés (huile, acrylique, aquarelle, pastel, sanguine, etc...).

Article 5 : Chaque peintre fera estampiller le support de son choix dès son arrivée.

Article 6 : Tout format est accepté avec un maximum de 2 oeuvres par peintre.

Article 7 : Les participants s'installeront à l'endroit de leur choix dans les rues de La Bouille ou sur les bords de Seine.

Article 8 : Les oeuvres terminées seront numérotées et exposées au public au fur et à mesure de leur retour aux organisateurs.

Article 9 : Seules les oeuvres estampillées lors de l'inscription seront exposées. En cas de vente, les artistes pourront remettre une nouvelle œuvre qui aura été réalisée sur place (support estampillé)

Article 10 : Les peintres en remettant leurs oeuvres en fixeront le prix de vente.
L'Association **La Bouillotte** s'occupera de la vente.

Article 11 : Le jury composé de membres de l'Association **La Bouillotte** déterminera les **2 lauréats** qui se verront remettre un **prix d'une valeur de 100 euros** :
un lauréat pour les œuvres déjà réalisées et un lauréat pour les œuvres réalisées dans la journée.

Article 12 : Les œuvres resteront exposées le dimanche 07 septembre jusqu'à 18h, les permanences seront assurées par l'association.

Article 13 : Assurance : la responsabilité de l'Association La Bouillotte, ainsi que celle de la commune de La Bouille ne pourront être engagées lors de cette manifestation. Les artistes peuvent souscrire une assurance personnelle.

Article 14: Les participants par le fait même de leur inscription, s'engagent à accepter le présent règlement. Tout litige sera réglé par les organisateurs.

Après lecture de ces modalités, veuillez retourner la fiche d'inscription ci-jointe signée à l'ordre de l'Association La Bouillotte, Adresse : Pavillon 22/ 1 allée des saules - 76530 LA BOUILLE
Elisabeth BELLANGER - Présidente - Tél : 06 65 37 18 48
Evelyne PIEDELEU - Trésorière - Tél : 02.32.20.38.44

FICHE INSCRIPTION au Week-end du 06 et 07 septembre 2025

(Retour des inscriptions de préférence avant le 15 août 2025)

NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL :

EMAIL :

Souhaite participer au Week-end peinture : 15 euros à l'ordre de "La Bouillotte"

Fait à

le

Signature (Votre signature vaut acceptation du règlement)